RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale des douanes et droits indirects

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Trois ans d'emprisonnement pour les passeurs de cocaïne de Briançon.

Aix-en-Provence, le 25 novembre 2026

Le 15 décembre 2025, les douaniers de Gap avaient découvert à Briançon 7,460 kilos de cocaïne dissimulés dans la cache aménagée du véhicule d'un couple de résidents italiens déclarant un trajet France – Italie.

Les analyses ont démontré que la cocaïne était pure à 94 %.

À l'issue de l'instruction, le tribunal correctionnel de Gap a jugé les passeurs le 23 novembre 2026.

Le conducteur du véhicule avait été placé en détention provisoire. Son épouse, également présente à l'audience, était, quant à elle, sous contrôle judiciaire. Malgré les dénégations de cette dernière sur sa connaissance coupable des faits, le tribunal a condamné les deux protagonistes du dossier.

Ont ainsi été prononcés par la juridiction :

* 3 ans d'emprisonnement avec maintien en détention pour le conducteur ;
* 3 ans d'emprisonnement avec sursis pour son épouse ;
* une amende douanière solidaire de 492 360 euros, correspondant à la valeur de la cocaïne sur le marché illégal des stupéfiants ;
* la confiscation de l'ensemble des scellés.

Cette affaire démontre une nouvelle fois l'implication des services de la direction régionale des douanes d'Aix-en-Provence dans la lutte contre les trafics de stupéfiants.

POUR ALLER PLUS LOIN

Contacts presse : **Sylvie LAFAGE**, adjointe régionale – 06 64 53 01 84

Visuels libres de droits sous réserve d'indiquer le crédit ***: DOUANE FRANÇAISE***